

4 janvier 2021

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Delphine Wuest, Morten Gisselbaek, Ulrich Jotterand, Uzma Khamis Vannini, Véronique Latella, Eric Bertinat, Patricia Richard et Daniel Sormanni: «Pour que la Ville de Genève finalise le plan de gestion de tous ses espaces verts».

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 7 octobre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, le 3 décembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Service des espaces verts de la Ville de Genève (SEVE) travaille depuis des années sur un projet de plan de gestion pour tous ses espaces verts;
- qu'à l'heure actuelle, un plan de gestion a été réalisé pour les parcs Beaulieu, La Grange, Trembley et Barton, mais pas encore pour l'ensemble des parcs;
- que tous les arbres de la Ville devraient pouvoir être répertoriés et suivis afin de prioriser leur entretien;
- qu'une méthode évolutive telle que celle qui existe pour l'entretien des bâtiments (méthode Stratus) est aujourd'hui devenue indispensable pour tous les arbres et végétaux de la Ville, autant à destination des services que des conseillers municipaux et des acteurs du développement durable,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre le budget nécessaire afin de réaliser au plus vite ce plan de gestion pour tout le territoire de la Ville.

Séance du 3 décembre 2020

Audition de M^{me} Ariane Arlotti, motionnaire

M^{me} Arlotti note qu'elle a transmis des documents à la commission, notamment un exemple de plan de gestion concernant le parc des Eaux-Vives et un document présentant les objectifs du Canton en termes de valorisation de la

biodiversité. M^{me} Arlotti a également fourni à la commission la proposition PR-1127, proposition qui avait été utilisée au Service des espaces verts (SEVE) pour réaliser ses premiers plans de gestion.

Concernant la motion M-1485, M^{me} Arlotti explique qu'elle l'a déposée suite à une présentation de M. Oertli, chef du SEVE, à la commission des travaux et des constructions. Il avait alors présenté les plans de gestion des parcs Beaulieu, La Grange et Trembley. Ces plans sont importants puisqu'ils présentent une vision idéale d'un lieu, et cela est d'autant plus intéressant pour des espaces végétaux de l'ampleur d'un parc. Ces visions idéales travaillent sur le passé, sur la vision historique du parc, sur le présent et sur les besoins futurs. Si à une époque, les jardiniers avaient beaucoup de liberté, et plantaient par exemple beaucoup de fleurs, sans forcément réfléchir à des questions d'entretien du patrimoine, il est aujourd'hui possible d'évaluer ce qu'il est possible de prioriser, notamment en termes d'usages (parcs à chiens), grâce à ces plans de gestion. M^{me} Arlotti donne l'exemple d'événements comme Ciné Transat, qui suscitent beaucoup de passage sur le gazon, et qui contribuent à un tassement de la terre. Une prévision de la gestion permettrait de comprendre les besoins de ces espaces. La motionnaire invite les commissaires à consulter les plans de gestion précédents pour se rendre compte des focus qui sont apportés, notamment par des analyses historiques, des présentations de mesures idéales et une liste des objectifs pour le futur. L'objectif de cette motion est de donner au SEVE les moyens de réaliser l'entièreté de ces plans de gestion, plans de gestion qui sont réalisés par des prestataires externes. La motionnaire souligne par ailleurs que le service est trop occupé par les récentes motions contraignantes votées par le Conseil municipal et que cela l'a empêché de continuer son travail sur ces plans de gestion, par manque de moyens.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire rappelle que ce texte a déjà un an, et souhaite savoir s'il y a de nouveaux projets lancés avec l'arrivée de M. Gomez comme magistrat en charge du SEVE.

M^{me} Arlotti a téléphoné au SEVE la veille de son audition, et a appris que le service était toujours saturé de travail, même si le service engage pour pallier son manque de jardiniers sur le terrain. Cette surcharge de travail est notamment due aux missions supplémentaires liées à la plantation d'arbres supplémentaires. Les plans de gestion sont actuellement externalisés par le SEVE, mais M^{me} Arlotti invite la commission à auditionner le service pour en savoir plus.

Un commissaire remarque que M. Gomez avait signé cette motion à l'époque où il était conseiller municipal, et souhaite savoir si, depuis qu'il a pris en charge le département, il inclut toujours cette idée dans son plan de travail.

M^{me} Arlotti n’a pas eu de contacts avec le conseiller administratif, mais note que ce projet doit encore constituer un des challenges pour ce dernier. Le SEVE a actuellement bien des difficultés à faire face à ces nombreux challenges, à ce changement d’axe et de priorités. La priorité a aujourd’hui été donnée à la plantation d’arbres, mais cela pose des questions concrètes, notamment en termes de biodiversité. Si couper des arbres centenaires est un problème, M^{me} Arlotti note qu’il est parfois difficile de les soigner à partir d’un certain point. Il faudrait cependant entendre M. Gomez sur ses priorités.

Un commissaire souhaite savoir si M^{me} Arlotti connaît le nom du prestataire externe qui réalise ces plans de gestion.

M^{me} Arlotti ne sait pas qui est le prestataire, et ne sait pas s’il s’agit d’un ou de plusieurs prestataires. Le président note que les montants mobilisés pour cette prestation se retrouvent dans le budget.

Le président se demande si la motion n’est pas caduque en 2020. La commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication a auditionné M. Gomez et le SEVE, et note qu’une nouvelle dynamique s’est mise en place au sein du service, dynamique qui répond parfaitement aux objectifs de cette motion. Le plan d’attaque actuel est centré sur les arbres, avec un plan de gestion déjà élaboré par le magistrat, qui est d’ailleurs très transparent sur les ressources extérieures nécessaires à l’entretien des parcs et des espaces verts. Trois postes supplémentaires ont d’ailleurs été créés pour les espaces verts. Le président note que cette motion était pertinente à une époque, mais estime que les demandes ont aujourd’hui été satisfaites. Le département de M. Gomez est conscient des enjeux autour de la masse salariale du service, et travaille à des améliorations. Le président trouve, à titre personnel, qu’il n’est pas nécessaire d’aller plus loin dans cette mission, car elle a été accomplie.

M^{me} Arlotti note que la mission n’a pas encore été accomplie, les plans de gestion n’ayant pas été terminés. S’il n’est peut-être pas pertinent d’auditionner le SEVE, il serait malgré tout intéressant d’entendre le magistrat Gomez sur la question des budgets, et sur leur capacité à suffire pour mener à bien la politique du département.

Discussion et votes

Le président souhaite savoir quelles suites la commission aimerait donner à cet objet.

Un commissaire du Parti libéral-radical aimerait entendre M. Gomez à ce sujet.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois abonde dans ce sens mais estime qu’un courrier serait suffisant pour connaître les intentions du magistrat.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre note qu'avec le changement de magistrat, une telle motion serait l'occasion de réorganiser ce service. Les demandes de cette motion sont apolitiques, et elle pourrait être envoyée telle quelle en plénière.

Par 11 non (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 oui (1 EàG, 2 PLR) et 1 abstention (PLR), l'audition de M. Gomez est refusée.

Par 10 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC) contre 4 oui (3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC), l'envoi d'un courrier à M. Gomez est refusé.

Le président passe aux positions des groupes concernant cette motion avant de passer au vote.

Le président, pour le Parti démocrate-chrétien, note que cette motion est un peu caduque, voire obsolète, de par le simple fait que le magistrat Gomez, lors de ses auditions avec la commission, ait soutenu l'intention. Le peu de temps accordé à cette motion prouve que les services sont au travail sur ces enjeux. Le Parti démocrate-chrétien soutiendra tout de même cette motion.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois note que, pour son parti, cette motion est interpartis et que l'intention était bonne à l'époque. L'audition de ce jour a permis de montrer qu'un bon nombre de choses ont eu lieu. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette motion.

Un commissaire des Verts note que son groupe soutiendra cette motion, qui vise à donner à la Ville les moyens financiers nécessaires pour aller de l'avant.

Un commissaire note que le Parti libéral-radical soutiendra cette motion, en partie signée par des membres de son groupe.

Une commissaire socialiste confirme, pour le Parti socialiste, que son groupe soutiendra cette motion et votera le renvoi.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que cette motion n'est de toute manière pas contraignante et que la soutenir ne représente que peu de risques. Il rappelle qu'elle représente un signal pour la réorganisation du SEVE, notamment en lui donnant de nouvelles missions. L'Union démocratique du centre soutiendra cette motion.

Le commissaire d'Ensemble à gauche note que son groupe soutiendra cette motion et le renvoi.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission accepte à l'unanimité le renvoi de la motion au Conseil administratif.